

## DECISION DU BUREAU N° B40.24

**Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

**Considérant** la décision N° B23.23 du 17 avril 2023 attribuant à la société Symbiose Aménagements le marché n°2023.15.00 pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie sur la route de Chaponnay, la Montée de Fontagnière, la rue et la place de l'église à Marennes.

**Considérant** la décision N° B08.24 du 27 mars 2024 fixant par avenant n°1 la rémunération définitive du maître d'œuvre à 39 522.02 € HT (missions complémentaires incluses) ;

**Considérant** l'attestation de rétrocession d'honoraires établie par Monsieur Patrick Renault, Gérant de la société Equinoxe Paysage en date du 18 novembre 2024, déclarant rétrocéder à la société Symbiose Aménagements, le montant de 500 € HT pour la mission DET et le montant de 250 € HT pour la mission AOR ;

**Considérant** que cette décision vient modifier la répartition de la cotraitance ;

**Considérant** que cet avenant est sans incidence financière ;

### DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat n°2023.15.00 conclu avec la société Symbiose Aménagements, située 440 rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS,
- **DE DIRE** que la nouvelle répartition de la cotraitance est :
  - 10 552.02 € HT pour Symbiose Aménagements,
  - 12 500 € HT pour Equinoxe Paysage,
  - 16 500 € HT pour DMI.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CCPO au chapitre 20,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,  
Le 02 décembre 2024

**Pierre BALELIO**  
Président



**Nicolas VARIGNY**  
1<sup>er</sup> Vice-président



**Michel BOULUD**  
2<sup>ème</sup> Vice-président



**Mireille BONNEFOY**  
3<sup>ème</sup> Vice-présidente



**Timotéo ABELLAN**  
4<sup>ème</sup> Vice-président



**Mattia SCOTTI**  
5<sup>ème</sup> Vice-président



**Jean Philippe CHONE**  
6<sup>ème</sup> Vice-président



Mise en ligne le..... - 3 DEC. 2024  
Certifiée exécutoire le..... - 3 DEC. 2024